

**DÉCISION DU MAIRE N°15/2025**

1.1.8 Marchés publics : Rénovation de la Tour Louise  
Avenants n° 2 du lot n°2

**LE MAIRE DE LA COMMUNE,**

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020, du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de « rénovation de la Tour Louise », envoyé à la publication le 11 juin 2024, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Vu la décision du maire n° 26/2024 attribuant le lot n°2 du marché de travaux de rénovation de la Tour Louise à l'entreprise AHJ SCOP,
- Vu la décision n°08/2025 concernant l'avenant n°1 des lots 2 et 3 du marché de travaux de la Tour Louise,
- Considérant les travaux supplémentaires réalisés sur le lot n°2,
- Considérant la nécessité pour prendre en compte ces réalisations de modifier par avenant le montant du lot n° 2 du marché,
- Considérant que conformément à l'article L2194-1 du Code de la commande publique, lesdits avenants ne changeraient pas la nature globale du marché,

**DÉCIDE**

**Article 1** : De modifier par avenants le montant du lot n° 2 du marché de travaux pour la rénovation de la Tour Louise comme suit :

Numéro de l'avenant	Identification du titulaire du marché public	Objet de l'avenant	Incidence financière
n°2 - lot 2	AHJ SCOP 54, rue de l'Artisanat 81150 CORDES SUR CIEL	<p>« Travaux sur Réseau EU » + 1619,00 € HT Pour les futures évacuations des eaux usées, des tuyaux en PVC diamètre 100 ont été installés depuis le regard eaux usées mis en place par le Voirie jusqu'à l'intérieur du bâtiment. Un tuyau polyéthylène pour la future adduction d'eau potable a été mis en place depuis le coffret de branchement mis en place par la Voirie jusqu'à l'intérieur de la Tour. Y compris carottages et maçonneries autour des tuyaux.</p> <p>« Travaux sur Réseau Elec » + 1022,85 € HT Une gaine TPC rouge diamètre 80 a été mise en place depuis le coffret électrique encastré sur le muret Est jusqu'à l'intérieur de la Tour pour la future alimentation électrique du bâtiment. Y compris filet de protection rouge enterré.</p>	Oui

Une gaine TPC verte diamètre 40 a été mise en place du regard prévu par la Voirie jusqu'à l'intérieur de la Tour pour futur alimentation fibre.

« Travaux sur les compteurs Elec » + 637,00 € HT

Deux coffrets électriques ont été mis en attente de part et d'autre du muret Est pour passage des câbles électriques pour l'alimentation électrique de la Tour.

Y compris scellements et linteaux.

Montant total de l'avenant n°2/lot 2 : + 3278,85 € HT

Nouveau montant total du marché pour le lot n°2 : 120 077,10 € HT

Soit un écart de +1,62 % par rapport au marché initial

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 06 mai 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



*Certifié exécutoire*

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*